

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

COMMUNE NOUVELLE DE SEVREMONT

Communes déléguées : La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre, Les Châtelliers-Châteaumur, Saint-Michel-Mont-Mercure

Étaient présents :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1. Françoise AMIAUD | 17. Didier GAUCHAS | 34. Jean-Noël PAILLAT |
| 2. Hervé AUGER | 18. Chantal GIRAUD | 35. Sophie PASCAL |
| 3. Ludovic BERNARD | 19. Afonso GOMES | 36. Johann PASQUEREAU |
| 4. Hélène BILLEAUD | 20. Laurent GUILLOTON | 37. Mickaël PASQUIER |
| 5. Alexandra BITEAU | 21. Antoine HERITEAU | 38. Joseph PIGNON |
| 6. Sandrine BOTTON | 22. Thomas HUFFETEAU | 39. Michel POUPLIN |
| 7. Frédéric BROUSSEAU | 23. Michel HUVELIN | 40. Hervé PUAU |
| 8. Magalie BROUSSEAU | 24. Isabelle JAUZELON | 41. Dominique RAPIN |
| 9. Marie Christine BURCH | 25. Véronique JOLY | 42. Christian RIGAUDEAU |
| 10. Joël CHARBONNEAU | 26. Nicolas LANOUE | 43. Laurent ROBIN |
| 11. Eric CLAIRGEAUX | 27. Aurélie LUMINEAU | 44. Jean-Marc ROTURIER |
| 12. Olivier COUTAND | 28. Catherine LUMINEAU | 45. Jean-Louis ROY |
| 13. Caroline COUTANT | 29. Bernard MARTINEAU | 46. Anne SACHOT |
| 14. Jacques DENIAU | 30. Geneviève MENARD | 47. Marina SARRAZIN |
| 15. Alain DENYSE | 31. Dominique MEUNIER | 48. Francis TEILLET |
| 16. Nathalie DUBIN | 32. Corinne MOREAU | 49. Francis TETAUD |
| | 33. Yves Marie MOUSSET | |

Absents excusés :

1. Magalie GUICHETEAU
2. Anne-Claude LUMET *Pouvoir à Antoine HERITEAU*
3. Françoise MARIA
4. Sylvie MAROLLEAU
5. Géraldine NEVEU *Pouvoir à Afonso GOMES*
6. Sandrine PUAUD
7. Manuela RAPIN
8. Dominique RAUTURIER
9. Claude ROY
10. Jean SACHOT *Pouvoir à Jean-Noël PAILLAT*
11. Sandrine SAVINAUD *Pouvoir à Jean-Louis ROY*
12. Alain SCHMUTZ *Pouvoir à Eric CLAIRGEAUX*
13. Sophie SOULARD

Absents :

1. Jean-Clair BRILLANCEAU
2. Emilie CHOTARD
3. Didier FORTIN
4. Thomas GUITET
5. Charlène RANTIERE

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : *Alain DENYSE*

Ordre du jour du conseil municipal du 20 septembre 2016 à 20 h

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016
2. Extension du cimetière de la commune déléguée de La Flocellière
3. Attribution du lot n°6 du marché relatif à la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre périscolaire et d'une bibliothèque sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
4. Approbation du dossier de demande de permis de construire de la maison médicale
5. Modification du plan de composition du lotissement « Les Versennes »
6. Participation versée à Vendée Eau pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaires au lotissement la Girauderie – commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure
7. Contrat territorial sur le bassin versant de Rochereau
8. Exonérations fiscales pour 2017
9. Décision modificative n° 3 (budget principal)
10. Décision modificative n° 1 (Castel'Avenir)
11. Décision modificative n° 1 (lotissement de La Girauderie)
12. Garantie d'emprunt accordée à Vendée Habitat pour la construction de deux logements locatifs – commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre
13. Subventions
14. Modification du tableau des effectifs
15. Mission d'accompagnement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
16. Modification de la composition des commissions
17. Présentation du rapport de Vendée Eau pour l'année 2015
18. Composition des comités consultatifs
19. Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire précise que :

- Par courrier du 6 septembre 2016, Madame Barbara BOURASSEAU a présenté sa démission de conseillère municipale.
- Par courrier du 8 septembre 2016, Madame Françoise LUCQUET a présenté sa démission de conseillère municipale

Il propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Assujettissement à la TVA des redevances d'assainissement
- Don à la mairie de Sèvremont
- Participation au SIVU transports scolaires Nord Est de Chantonay

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour des points susvisés.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016.

2. EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE – D01.09.2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'une extension pour le cimetière de la commune déléguée de La Flocellière.

Lors de sa réunion du 20 septembre 2007, le conseil municipal de la commune de La Flocellière avait approuvé un projet d'extension du cimetière par l'aménagement d'un columbarium, d'un ossuaire, d'une cave-urne et d'un jardin du souvenir.

Par courrier du 23 juillet 2014, la Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte a indiqué au Maire de La Flocellière que cette délibération, prise avant le 31 janvier 2011 (date d'entrée en vigueur du décret modifiant la réglementation en matière d'extension du cimetière) dispensait la commune de La Flocellière de déposer une demande d'autorisation auprès de la Sous-Préfecture.

Néanmoins, l'extension du cimetière telle qu'elle était envisagée en 2014 ne consistait plus seulement dans le projet de 2007 mais prévoyait aussi la création de nouvelles places de tombes.

Par courrier du 25 août 2016, la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte a confirmé la nécessité d'une autorisation préfectorale précédée d'une enquête publique revenant ainsi sur sa précédente interprétation.

Par conséquent, afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'extension du cimetière de la commune déléguée de La Flocellière sur les parcelles suivantes : AE 172, AE 173, AE 176, AE 177, AE 178, AE 554, AE 555, AE 556, AE 557. Cette extension consiste en plus en la création de places supplémentaires dans le cimetière.

Si le conseil municipal approuve cette extension, cette dernière sera soumise à enquête publique. Par la suite le dossier sera transmis au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) qui émettra un avis préalable avant la prise d'un éventuel arrêté par le Préfet.

Antoine HERITEAU s'étonne que la Préfecture ait pourtant en quelque sorte validé cette extension de cimetière en accordant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Michel HUVELIN demande quelle est la question posée au conseil. Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHAILLOUX qui indique que la question soumise aux élus est de savoir s'ils acceptent l'extension du cimetière sur les parcelles susvisées.

Catherine LUMINEAU demande quel sera le coût des démarches à effectuer. Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHAILLOUX qui indique que ce coût devrait être entre 2 000 et 2 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

3. ATTRIBUTION DU LOT N° 6 DU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UN CENTRE PERISCOLAIRE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR – D02.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que le lot n°6 (plâtrerie-isolation) du marché relatif à la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre périscolaire et d'une bibliothèque sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur a été retiré lors de la séance du 30 juin 2016, suite à la liquidation judiciaire du titulaire du lot, la SARL Anthony Cousin.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 12 juillet 2016 dans Ouest France (49 et 85), le Courrier de l'Ouest (79) et sur marches-securises.fr.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie les 28 juillet 2016 et 15 septembre 2016 afin de déterminer l'offre la mieux disante au vu de l'analyse effectuée par le maître d'œuvre, le cabinet DGA. Elle a retenu l'offre de la société SARL GODARD PICC pour un montant de 28 718.23 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés avec l'entreprise susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

4. APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA MAISON MEDICALE - D03.09.2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de la maison médicale au lieu-dit « La Girauderie ».

Il présente le dossier de demande de permis de construire élaboré par le cabinet Frédéric Fonteneau.

Il propose au conseil municipal de l'approuver et de l'autoriser à signer la demande correspondante.

Christian RIGAUDEAU demande si l'architecte a pris en compte les modifications demandées par la commission bâtiments et notamment, la mise en place de portes coulissantes. Monsieur le Maire répond que des modifications mineures seront possibles par la suite.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation va être lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la pharmacie. Il précise par ailleurs que l'ouverture des offres relatives à la viabilisation du lotissement de la Girauderie est prévue le 23 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

5. MODIFICATION DU PLAN DE COMPOSITION DU LOTISSEMENT « LES VERSENNES » - D04.09.2016

Monsieur le Maire indique que le lotissement « Les Versennes » a été autorisé par arrêté municipal de 2012.

Il indique qu'un projet de construction est à l'étude sur le lot n°25.

Sur l'ensemble des lots, le règlement prévoit un ou deux axes de faitage à respecter. Sur le lot n°25, il avait été convenu d'indiquer ce sens de faitage parallèlement à la largeur du lot.

L'esquisse mise au point par le constructeur de l'acquéreur du lot n°25 s'attache à disposer une ligne de faitage perpendiculairement à la largeur, de façon à dégager une longue façade vers le Sud-Est.

L'objet de la modification du plan de composition du lotissement « Les Versennes » serait donc d'ajouter un second axe de faitage au lot n°25.

Thomas HUFFETEAU indique que la mise en place d'un seul axe de faitage au lot n°25 peut être due au respect d'orientations bioclimatiques de la part de l'architecte. Monsieur le Maire répond que l'architecte lui a confirmé qu'il s'agissait bien d'une erreur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette modification. Il précise que l'intégration de cette phrase au règlement des lotissements nécessitera, conformément à l'article L 442-10 du code de l'urbanisme :

- l'accord de la moitié des propriétaires détenant les 2/3 au moins de la superficie du lotissement,
- ou bien l'accord des 2/3 des propriétaires détenant la moitié, au moins, de la superficie du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 52 voix pour et une abstention, la proposition de Monsieur le Maire.

6. PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE NECESSAIRES AU LOTISSEMENT LA GIRAUDERIE – COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MICHEL MONT MERCURE – D05.09.2016

Monsieur le Maire indique qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour le lotissement de La Girauderie.

Le coût des travaux nécessaires transmis par Vendée Eau est de 18 491,89 € TTC avec une participation communale de 9 245,95 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eau potable	15 409,91 €	18 491,89 €	9 245,95 €
TOTAL	15 409,91 €	18 491,89 €	9 245,95 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

7. CONTRAT TERRITORIAL SUR LE BASSIN VERSANT DE ROCHEREAU – D06.09.2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Rochereau souhaite poursuivre le travail de reconquête de la qualité des eaux brutes engagé depuis 1998 sur le bassin versant de Rochereau, en s'impliquant à nouveau dans la mise en place d'un contrat territorial.

Le Syndicat s'est positionné comme le porteur de projet de ce nouveau contrat de territoire « pollution diffuse » dans son ensemble (volet agricole et non agricole).

Sur le volet agricole, un partenariat spécifique a été mis en œuvre avec la Chambre d'agriculture. De nombreux partenaires ont également été identifiés en tant que maître d'ouvrage des futures actions du programme.

Ce programme d'actions s'adresse à tous les acteurs du bassin versant et à ce titre, les collectivités sont invitées à poursuivre les actions déjà engagées dans les précédents contrats.

Ce contrat permet de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour certains projets et de rendre les opérations prioritaires vis-à-vis des autres demandes adressées par d'autres territoires à l'Agence.

Le programme d'actions a été élaboré au cours d'une phase d'émergence favorisant la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire. Les partenaires locaux et départementaux ont été associés à travers des réunions de concertation, où les actions et leurs modalités ont été discutées.

L'ensemble des actions issues de la phase d'émergence a été organisé autour de 6 thèmes :

Thème 1 : Pilotage du contrat territorial

Thème 2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

Thème 5 : La gestion des fertilisants

Thème 6 : Les systèmes de production agricole

Les actions proposées dans chaque thème ont été validées par le comité de pilotage.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les objectifs fixés pour la fin du contrat sont les suivants :

- 100 % des communes en zéro phyto
- 100 % des communes avec une action de sensibilisation à destination des particuliers
- 100 % des communes accompagnées

La Commune de Sèvremont s'engage à mettre en place avec le soutien du SIAEP de Rochereau et Vendée Eau les actions suivantes :

Thème 3 : limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

- Création et restauration de zones tampons (du type mare).
- Reboisement à enjeux eau (plantations de haies et bosquets).
- Gestion des eaux pluviales et l'assainissement (travail sur la problématique de l'AMPA).

Thème 4 : usage des pesticides et autres produits

L'accompagnement du zéro phyto réglementaire et la réduction des produits dangereux dans les collectivités :

- Mise en place d'essais visant à réduire l'usage des désherbants (végétalisation des cimetières...).
- Participation d'élus ou agent communaux à des formations (gestion de la flore spontanée...).
- Achat de matériel de désherbage alternatif (matériel électrique).

Sensibilisation du grand public par les collectivités :

- Organisation d'actions de sensibilisation, conseils et préconisations auprès du grand public (animations du type « troc aux plantes », « ateliers fleurissement pieds de mur »...).
- Mise en place d'une communication sur les pratiques communales (articles, panneaux in situ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

8. EXONERATIONS FISCALES POUR 2017 – D07.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune déléguée avait instauré des exonérations en matière de fiscalité locale.

Au vu de la création de la commune nouvelle, ces exonérations vont prendre fin au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés à compter du 1er janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D. 343-9 à D. 343-16 du code rural et de la pêche maritime,

- installés à compter du 1er janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L. 311-3, L. 341-1, R. 311-2, R. 341-7 à R. 341-13 et R. 341-14 à R. 341-15 du même code.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Isabelle JAUZELON demande les autres exonérations existantes sur la commune nouvelle de Sèvremont. Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHAILLOUX qui indique que des exonérations existaient en matière de taxe foncière pour les créations et les reprises d'entreprises.

Au vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts Monsieur le Maire propose :

- d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
- d'accorder ce dégrèvement pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
- de le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

9. DECISIONS MODIFICATIVES – D08.09.2016

• DECISION MODIFICATIVE N°3 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour permettre le paiement du bâtiment servant de micro-crèche.

Il propose les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°3				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 300,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 300,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-063 : Matériel et informatique	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	162 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-276348 : Autres communes	0,00 €	66 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	66 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	228 300,00 €	0,00 €	228 300,00 €
Total Général		228 300,00 €		228 300,00 €

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 (CASTEL AVENIR)**

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour permettre le transfert du terrain nécessaire au lotissement Castel Avenir du budget principal vers le budget annexe.

Il propose les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €
Total Général		64 000,00 €		64 000,00 €

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 (LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE)**

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour permettre le transfert du terrain nécessaire au lotissement de la Girauderie du budget principal vers le budget annexe.

Il propose les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	2 300,00 €
Total Général		2 300,00 €		2 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, les décisions modificatives proposées par Monsieur le Maire.

10. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A VENDEE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS – COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE – D09.09.2016

Monsieur le Maire présente la garantie sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 47082 en annexe signé entre Vendée Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Et demande à l'assemblée délibérante d'accorder sa garantie aux conditions suivantes :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 197 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 47082, constitué d'une Ligne du Prêt ; ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

11. SUBVENTIONS – D12.09.2016

Monsieur le Maire donne la parole à Yves Marie MOUSSET qui indique que la commission services à la population n'a pas eu les éléments à temps pour aborder cette question.

La question est reportée à une prochaine séance.

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – D10.09.2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal les modifications suivantes à effectuer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2016,

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35h et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 h (suite obtention de l'examen professionnel - affecté aux services techniques) ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 11 heures et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 13 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35h et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 h ;
- A supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 11 heures et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 13 heures ;
- A engager les démarches nécessaires auprès du centre de gestion de la Vendée (déclarations de vacance et arrêté) et à inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

13. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – D11.09.2016

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Cette démarche comporte deux axes :

- 1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.
- 2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de

protection de la santé et de la sécurité des agents. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et, à tous les niveaux de l'encadrement.

Le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme suivant l'effectif.

L'intervention du préventeur du Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un Comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

L'intervention se déroulerait de la manière suivante :

I- Accompagnement méthodologique, structuration du projet et formation des acteurs :

- Assistance à la conduite du projet ;
- Aide à l'élaboration du programme de travail qui décrira les étapes nécessaires à l'élaboration du document unique selon les spécificités de la collectivité et leurs établissements publics ;
- Formation des membres du Comité de Pilotage sur la conduite du projet.

II- Mettre en œuvre une méthode adaptée à la collectivité :

- Présentation et formation sur l'utilisation des outils de transcription de l'évaluation élaborée par le Centre de Gestion ;
- Formation-action pour la mise en œuvre des outils opérationnels adaptés à la commune et intervention terrain dans la collectivité et leurs établissements publics pour accompagner le correspondant document unique dans le recensement et l'évaluation des risques ;
- Contact régulier avec l'équipe chargée de participer étroitement à l'élaboration du document unique (conseil et appui pour la phase concrète de recensement des risques professionnels).

III- Soutenir la collectivité dans la finalisation du Document Unique :

- Continuité dans l'assistance technique en dehors des séances de travail proposées (conseil à distance, animation de réunion, ...) ;
- Conseil pour l'identification des actions et l'établissement du plan d'actions ;
- Appui pour l'établissement de la demande d'avis auprès du Comité Technique Paritaire. (Fin de la mission).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

14. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS – D12.09.2016

Monsieur le Maire indique que Madame Géraldine Neveu a souhaité faire partie de la commission Culture, Communication, Citoyenneté en lieu et place de la commission Services à la population.

La composition de ces deux commissions serait la suivante :

Commission	Services à la population
Adjoints responsables	Françoise AMIAUD - La Flocellière
	Yves-Marie MOUSSET - La Pommeraie/Sèvre
Conseillers	Eric CLAIRGEAUX - La Flocellière
	Magalie GUICHETEAU - La Flocellière
	Sylvie MAROLLEAU - La Flocellière
	Geneviève MENARD - La Flocellière
	Sophie PASCAL - La Flocellière
	Sandrine PUAUD - La Flocellière
	Anne SACHOT - La Flocellière
	Alexandra BITEAU - La Pommeraie/Sèvre
	Ludovic BERNARD - Les Châtelliers-Châteaumur
	Isabelle JAUZELON - St-Michel-Mont-Mercure
	Véronique JOLY - St-Michel-Mont-Mercure

Commissions	Culture Communication Citoyenneté
Adjoints responsables	Antoine HERITEAU - La Flocellière
	Ludovic BERNARD - Les Châtelliers-Châteaumur
Conseillers	Hervé AUGER - La Flocellière
	Anne Claude LUMET - La Flocellière
	Marie Christine BURCH - La Pommeraie/Sèvre
	Magalie BROUSSEAU - Les Châtelliers-Châteaumur
	Géraldine NEVEU – Les Châtelliers-Châteaumur
	Charlène RANTIERE - St-Michel-Mont-Mercure
	Marina SARRAZIN - St-Michel-Mont-Mercure
	Corinne MOREAU - St-Michel-Mont-Mercure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

15. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE VENDEE EAU POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « eau potable » a été transférée par la commune au SIAEP de Rochereau qui lui-même a transféré la partie « distribution » à Vendée Eau, et conservé la partie production.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT.

Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Monsieur le Maire :

- Expose au conseil municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2015 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.
- Précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie et qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2015.

16. COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS – D13.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 mai 2016, le conseil municipal avait procédé à la création de six comités consultatifs :

- Conseil des sages ;
- Comité consultatif patrimoine ;
- Comité consultatif cadre de vie et environnement ;
- Comité consultatif restauration scolaire (Commune déléguée de La Flocellière) ;
- Comité consultatif centre de loisirs (Commune déléguée de La Flocellière) ;
- Comité consultatif contrat communal d'urbanisme.

A ce jour, toutes les candidatures n'ont pas été reçues, ce qui ne permet pas de se prononcer sur la composition de ces comités consultatifs.

Monsieur le Maire indique que des groupes projets ont été créés pour les sujets suivants :

- Castel Avenir
- Maison médicale
- Restructuration de l'école publique Jacques Bereau
- La Poste

Il propose la composition suivante pour ces groupes :

- Castel Avenir : Francis TETAUD (chef de projet), Dominique RAUTURIER, Laurent ROBIN, Jean Marc ROTURIER.
- Maison médicale : Yves-Marie MOUSSET (chef de projet), Hélène BILLEAUD, Alain DENYSE Nathalie DUBIN, Thomas HUFFETEAU, Isabelle JAUZELON, Hervé PUAU, Christian RIGAUDEAU, Alain SCHMUTZ, Francis TEILLET.
- Restructuration de l'école publique Jacques Bereau : Bernard MARTINEAU (chef de projet), Eric CLAIRGEAUX, Isabelle JAUZELON, Catherine LUMINEAU, Yves-Marie MOUSSET, Mickaël PASQUIER, Christian RIGAUDEAU, Laurent ROBIN, Jean-Louis ROY
- La Poste : Antoine HERITEAU (chef de projet), Hervé AUGER, Marie-Christine BURCH

Après en avoir délibéré,

Unanime, le conseil municipal approuve la composition des groupes projet.

17. ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT – D14.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 février 2016, le conseil municipal a confirmé l'assujettissement à la TVA de la redevance d'assainissement.

Par conséquent, l'ensemble des tarifs de redevance d'assainissement doivent être assujettis à la TVA.

Les communes déléguées de La Flocellière, Les Châtelliers-Châteaumur et Saint Michel Mont Mercure ont voté des tarifs pour 2016 avec une part TVA et une part HT.

Seule la commune de La Pommeraie sur Sèvre n'a pas voté de TVA sur ses tarifs.

Monsieur le Maire propose de fixer pour 2016 les tarifs d'assainissement sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre de la manière suivante :

- Prime fixe de facturation : 18,18 € (HT), 1,82 € (TVA), 20 € (TTC)
- Facturation applicable à chaque m3 consommé : 1,30 € (HT), 0,13 € (TVA), 1,43 € (TTC)

Ces tarifs fixés n'entraîneront aucun surcoût pour l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

18. DON A LA MAIRIE DE SEVREMONT – D15.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que l'association l'Île aux Enfants a géré le centre périscolaire de La Flocellière jusqu'au 30 juin 2006.

Suite à la municipalisation du centre périscolaire, l'association a fait le choix de se dissoudre lors de son assemblée générale du 20 février 2008. Lors de cette assemblée générale, elle a décidé de reverser le solde de ses comptes à la mairie de La Flocellière, à laquelle se substitue depuis le 1^{er} janvier 2016 la mairie de Sèvremont.

Le solde des comptes reversé à la commune de Sèvremont est de 5 031,60 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter le reversement de ce solde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

19. PARTICIPATION AU SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES NORD EST DE CHANTONNAY – D16.09.2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay concernant la participation pour l'année 2016 pour un élève scolarisé dans un établissement secondaire de Chantonay et bénéficiant du transport scolaire assuré par le SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay.

Sans engagement de la commune de Sèvremont à verser la participation financière de 46,02 € au SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay, l'inscription de cette élève sera refusée. Un remboursement de cette participation peut être demandé à la famille.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'inscription budgétaire de cette participation financière demandée par le SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay et de l'autoriser à effectuer la demande de remboursement auprès de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

20. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- DIA :

Commune déléguée de La Pommeraiè sur Sèvre

- Par décision du 12 juillet 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles A 1060 et 1061 d'une surface de 08a 30ca appartenant à Régis et Emeline BONNENFANT
- Par décision du 25 juillet 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle A 1217 d'une surface de 04a 94ca appartenant à Madame et Monsieur Joël BOUSSEAU
- Par décision du 11 août 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle A 275 d'une surface de 01a 20ca appartenant à Denise GUERIN

Commune déléguée de La Flocellière

- Par décision du 26 juillet 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle AE 141 d'une surface de 02a 90ca appartenant aux Consorts ROUSSEAU
- Par décision du 11 août 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles D 273, 278, 280, 281 et 287p d'une surface de 24a 43ca appartenant à Philippe LIAIGRE

Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure

- Par décision du 2 août 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles AH 115 et 116 d'une surface de 06a 80ca appartenant aux Consorts GRELET
- Par décision du 8 août 2016, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle AC 444 d'une surface de 10a 59ca appartenant à Magali et Yann CHARTIER

- Concession cimetière

Il est accordé dans le cimetière communal de Les Châtelliers-Châteaumur, au nom de Marie-Thérèse VINCENDEAU, une concession trentenaire à compter du 23 mars 2016.

Il est accordé dans le cimetière communal de Saint-Michel-Mont-Mercure, au nom de Martine GUIGNARD née GODREAU, une concession trentenaire à compter du 5 juillet 2016.

Il est accordé dans le cimetière communal de La Flocellière, au nom de Marie-Marthe DUBREUIL, une case de columbarium trentenaire à compter du 16 août 2016.

Il est accordé dans le cimetière communal de Saint-Michel-Mont-Mercure, au nom de Martine GABORIT née BERTRAND, une concession cinquantenaire à compter du 29 août 2016.

- **Location**

Le Maire a décidé de louer à Madame Virginie LEVEQUE, domiciliée à SEVREMONT - 85700, « La Petite Brennonnière », l'appartement communal n° 2 sis 40, rue Amiral Alquier, La Flocellière, moyennant un loyer mensuel de 450.36 €, pour une durée de 3 ans à compter du 29 juillet 2016.

21. DIVERS

Plan local d'urbanisme intercommunal : les comités techniques communaux se sont réunis à la maison de l'intercommunalité le 13 septembre 2016 pour faire le point sur les terrains constructibles, notamment dans les villages.

Ballade sèvremontaine : le numéro 3 de la Ballade Sèvremontaine est en cours de rédaction par la commission communication

Loto-bouse : le comité des fêtes de Saint Michel Mont Mercure organise un loto bouse sur le site du complexe sportif intercommunal le 24 septembre 2016 à partir de 14 h 30.

Castel Run : le foyer des jeunes des Châtelliers-Châteaumur organise une randonnée pédestre et une course le 24 septembre 2016.

Centre municipal de santé : la commune de Sèvremont poursuit ses démarches pour le recrutement d'un troisième médecin.

Services à la population : la communauté de communes du Pays de Pouzauges a organisé trois soirées débats sur les services à la population.